

Grève au domaine national de Saint-Cloud

LUTTE CONTRE LA PRECARITE LA CONSERVATION DU DOMAINE OCCUPEE

Un préavis de grève a été déposé le 25 février pour le 3 mars par la CGT-FO-FSU concernant les problèmes de sous-effectif et de précarité dans les trois services du domaine de Saint-Cloud : régie, accueil-surveillance et jardins.

Face au mépris affiché de la direction du CMN (Centre des monuments nationaux) qui n'a souhaité à aucun moment négocier avec les organisations syndicales comme le prévoit pourtant la réglementation, **seule la CGT s'est présentée en assemblée générale le mercredi 3 mars pour rendre compte aux personnels de la fin de non-recevoir de l'administration.**

Les personnels présents à l'assemblée générale ont majoritairement voté la grève. Après quoi, ils ont été à la rencontre des usagers en diffusant des tracts afin de les informer de la situation du domaine national de Saint-Cloud et des conditions de travail déplorables, conséquence du sous-effectif endémique.

Ne se satisfaisant pas de la non-réponse de l'administration, **les personnels grévistes ont décidé d'occuper les locaux administratifs du domaine** (bâtiment dit de la conservation) afin de demander avec force de slogans l'ouverture immédiate de négociations. **Face à la détermination des personnels, la DRH du CMN s'est rendue sur place et a dû accepter de négocier.** A l'issue de 3 heures de discussions, l'administration s'est engagée par écrit sur les points suivants :

- l'étude portant sur les plannings du secteur régie qui sera présentée au CTP de mi-juin fera désormais l'objet de deux réunions d'étape au domaine de Saint-Cloud en présence de la CGT. Rendez-vous est d'ores et déjà pris les 15 avril et 18 mai ;
- l'administration s'est engagée à accorder une attention toute particulière à la situation des vacataires à l'issue de cette étude et des besoins permanents qui, à n'en pas douter, seront identifiés ;
- durant cette période, la gestion des ressources humaines du service de la régie sera directement pris en charge par l'Administrateur afin d'améliorer la communication et l'information des besoins du service et la politique de recrutement.

Bien évidemment, la CGT restera extrêmement vigilante au sort qui sera fait aux vacataires déjà recrutés et porte haut et fort comme revendication la priorité de réemploi comme cela s'est déjà fait dans le cadre de la mobilisation des vacataires des monuments parisiens.

La CGT a également interpellé très fortement l'administration sur le sous-effectif du service accueil-surveillance. Ainsi après avoir signalé qu'aucun avis de vacance de poste sur le CMN n'avait encore été publié, l'établissement a immédiatement saisi le ministère qui doit reporter la CAP des adjoints initialement prévue le 15 mars à une date ultérieure. **Concernant les jardins**, l'organisation d'un concours a permis la titularisation de trois agents qui devraient être nommés sur place. Pour la CGT, le compte n'y est pas et l'établissement se doit de tout mettre en oeuvre auprès des tutelles pour l'ouverture de nouveaux concours.

**Ensemble, plus forts
Proposer, revendiquer, agir et lutter ensemble**

Paris, le 4 mars 2010